



# Assemblée générale

Distr. limitée  
3 avril 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquante-cinquième session

26 février-5 avril 2024

Point 3 de l'ordre du jour

### **Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement**

**Fédération de Russie\* et Nigéria\* : amendement au projet de résolution  
A/HRC/55/L.18/Rev.1**

### **55/... Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive**

Après le cinquième alinéa du préambule, *insérer* un nouvel alinéa libellé comme suit :

*Réaffirmant également* que, conformément à l'article 5 de la Convention relative aux droits de l'enfant, les États Parties doivent respecter la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice de ses droits,

---

\* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

